



**DECISION DU MAIRE**

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales



**OBJET : CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2023-2024**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le souci de garantir la continuité des contrats d'assurance souscrits par la Ville de Torcy, il est apparu souhaitable et nécessaire de maintenir ces garanties ;

Considérant que la Ville de Torcy, a souscrit deux contrats d'assurance auprès de la CNP Assurances concernant les risques statutaires. Ces contrats concernent la couverture des risques statutaires des agents ; en effet il y a lieu de distinguer les taux applicables de la masse salariale, selon la catégorie des agents : CNRACL ou IRCANTEC.

Considérant le besoin pour la commune, de conclure ces nouveaux contrats d'assurance, à prévoir en amont des votes des budgets 2023 et 2024 ;

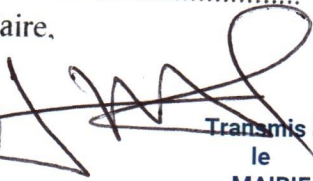
**DECIDONS CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : D'ACTER**, que les garanties du contrat d'assurance « risques statutaires » sont maintenues dans les conditions identiques, par la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance, pour la période allant **du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 inclus** ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** la signature dudit contrat pour la période courant **du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 inclus**, avec la compagnie d'assurance attributaire soit **CNP Assurances** ;

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets principaux 2023 et 2024 de la commune, à l'article 6474 des Budgets Primitifs 2023 et 2024.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 20 OCT. 2022 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 20 OCT. 2022 .....  
Le Maire,



Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN  
le 20 OCT. 2022  
**MAIRIE DE TORCY - 71210 TORCY**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**

